

Suite à éventuel achat de terrasse d'immeuble

Par	Garance	Event,	le	06/10)/2(020	à	18:55	
-----	---------	--------	----	-------	------	-----	---	-------	--

Bonsoir

Travaillant dans l'évenementiel, j'aimerais acheter la terrasse au dessus de mon appartement (environs 150 m² avec ascenseur privatif). Hormis toute la procedure avec les autres propriétaires de l'immeuble pensez-vous qu'il soit possible de commercialiser et de louer cette terrasse pour des évenements privatifs (semainaire, mariages, anniversaires...)

par avance merci de vos conseils

Par miyako, le 06/10/2020 à 18:59

Bonsoir,

Cela dépend du réglement de co-proptièté et de la destination de l'immeuble, ainsi que du réglement d'urbanisme local.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par youris, le 06/10/2020 à 20:25

bonjour,

votre R.C. autorise-t-il les activités commerciales ?

Salutations

Par santaklaus, le 07/10/2020 à 11:22

Bonjour,

Et pour clore le débat, les copropriétaires de l'immeuble subiront les nuisances sonores de vos soirées privatives.
SK